

34^{ème} REGLEMENT PARTICULIER du RALLYE REGIONAL de PRINTEMPS 12 et 13 mai 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et à ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), aux règlements de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Règlement V5 au 09,03,2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 19 mars 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 19 mars 2018
Clôture des engagements :	Lundi 30 avril 2018 à minuit
Parution du road-book :	Mardi 8 mai 2018 à 8h15
Dates et heures des reconnaissances :	Mardi 8 mai 2018 de 8h30 à 18h00
Vérifications administratives le :	Samedi 12 mai 2018 de 8h30 à 13h00
Vérifications techniques le :	Samedi 12 mai 2018 de 09h00 à 13h45
Heure de mise en parc de départ le :	Samedi 12 mai 2018 de 09h15 à 14h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 12 mai 2018 à partir de 9h15
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 12 mai 2018 à 13h30
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 12 mai 2018 à 14h30
Briefing concurrents écrit remis aux vérifications administratives	Samedi 12 mai 2018 à 14h30
Briefing voitures encadrement et ouvreuse	Samedi 12 mai 2018 de 09h00 à 13h45
Vérification des dispositifs sportif par voiture tricolore	Samedi 12 mai 2018 à 14h00
Fermeture routes par voiture Tricolore pour les ES 1,3,5	Dimanche 13 mai à partir de 7h00
Fermeture routes par voiture Tricolore pour les ES 2,4,6	Dimanche 13 mai à partir de 7h30
Ouverture routes par voiture Damier pour chaque ES	Dimanche 13 mai à partir de 8h00
	Dimanche 13 mai
	après l'arrivée du véhicule damier au point stop de chaque ES
Départ de Palavas les Flots :	Samedi 12 mai 2018
Arrivée à Clermont l'Hérault :	Dimanche 13 mai 2018
Vérification finale le :	Dimanche 13 mai 2018 Après le Rallye
Publication des résultats du rallye, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé final le	Dimanche 13 mai 2018
Début de la remise des prix 30 minutes après l'affichage des résultats officiels le	Dimanche 13 mai 2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Montpellier Méditerranée organise le 34^{ème} Rallye Régional de Printemps en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Régionale du sport automobile Languedoc Roussillon sous le permis d'organisation
numéro : **R6/2018** en date du : **21 mars 2018**

Comité d'Organisation

Présidents : M. Jean-Marie ALMERAS et M. Jacques ALMERAS

Les Membres de l'ASA Montpellier Méditerranée

Chargé du site de Palavas les flots : Jean-Marie ALMERAS

Chargé du site de Clermont l'Hérault : Jacques ALMERAS

Secrétariat du Rallye, Adresse :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 04.48,78,48,54

Permanence avant le rallye :

Tous les mardis de 17h à 19h30
à l'ASA Montpellier Méditerranée
Téléphone : 04 48,78,48,54

Permanence pendant le rallye :

le samedi 12 mai 2018 de 8h00 à la fin des vérifications techniques
Palavas les Flots 34250
le dimanche 20 mai 2018 de 7h00 à la fin du délais de réclamation
Salle Georges Brassens, avenue Paul Bert à Clermont l'Hérault 34800

Organisateur Technique

Nom : ASA Montpellier Méditerranée représentée par M. Jacques ALMERAS

Adresses : ASA Montpellier Méditerranée Allée des loisirs 34250 Palavas les Flots
M. Jacques ALMERAS 3 rue St-Exupéry 34430 St Jean de Védas

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	M. Claude MARY	1622/0805
Commissaires Sportifs membres du collège :	M. Jean-José DARDANELLI	20166/0803
	Mme. Michele BASCOUL	149759/0808
Directeur de Course :	M. Robert GALLI	9206/0745
Directeurs de Course Adjoint au PC :	Mme Delphine GRAUBY	163789/0812
	M. Jean-Luc DEVRIESE	37766/0816
Directeurs de Course délégué aux ES :	Mme Carmen BELCHI	8747/0803
	Mme Evelyne ROL- ALLE	40773/0801
Médecin Chef :	Dr. Jean Claude DESLANDES	223706/0811
Commissaire Technique Responsable :	M. Bernard PENILLA	17999/0811
Commissaires Techniques :	M. Michel MOLINES	9502/0801
	M. Sebastien BOUSQUET	243494/0811
	M. Christian ROCCA	7944/0804
	M. Christian MANGEMATIN	6507/0801
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. Patrick FILLIAT	115657/0811
	M. Robert CLOS	6055/0804
Chargé des relations avec la presse :	M. Jean Claude BOUISSEREN	

Nombre de poste intermédiaires de commissaires ES 1 - 3 - 5 : 7
Nombre de poste intermédiaires de commissaires ES 2 - 4 - 6 : 6
Nombre d'extincteurs par poste ES 1 - 3 - 5 : minimum 1 par poste
Nombre d'extincteurs par poste ES 2 - 4 - 6 : minimum 1 par poste
Nombre de commissaires ES 1 - 3 - 5 : minimum 1 par poste
Nombre de commissaires ES 2 - 4 - 6 : minimum 1 par poste
Nombre d'ambulance conforme à l'article 2 de la réglementation médicale ES 1 - 3 - 5 : 1
Nombre d'ambulance conforme à l'article 2 de la réglementation médicale ES 2 - 4 - 6 : 1

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs officiels, l'organisateur veillera à son ou ses remplacements, les modifications apportées seront communiquées par affichage d'un additif au présent règlement particulier.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye Régional de Printemps compte pour :
- la Coupe de France des rallyes 2018 (coef 2)
- le Championnat de la ligue Régionale du sport Automobile Languedoc Roussillon 2018
- le Challenge ASA Montpellier Pic-Saint-Loup 2018

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, lors de la remise du road-book, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 12 mai 2018 de 09h00 à 13h45 à Palavas les Flots 34250
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 12 mai 2018 de 09h15 à 14h00 à Palavas les Flots 34250
Déchargement remorque pour les vérifications techniques : Parking gratuit avenue abbé Brocardi Palavas les Flots 34250, face à la salle Bleu.

1.3.12P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées au Garage ROUQUETTE 3 et 5 rue Pascal 34800 Clermont l'Hérault
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Régional de Printemps doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Lundi 30 avril 2018 à minuit accompagné des photocopies des permis et des licences du pilote et du copilote.

La liste provisoire des engagés publié sur le site : www.asa-montpellier.com tient lieu de confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative de l'organisateur : 220 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : montant de l'engagement X 2

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les chèques devront être établi à l'ordre de « ASA Montpellier Méditerranée ».
Pour être recevable, les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées, adresse mail comprise.
Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail avant le début des vérifications. Une somme forfaitaire de 20€ sera retenue sur le montant de l'engagement pour frais.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance : parking de la gare à Clermont l'Hérault. La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parc, les remorques ne sont pas autorisées dans l'enceinte du parc d'assistance. Le parking remorque est situé au complexe sportif l'Estagnol de Clermont l'Hérault. Le parking remorque n'est ni surveillé, ni gardé.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1P. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le Rallye régional de Printemps représente un parcours de 285 km.

Il est divisé en 2 étape et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,78 km.

Les épreuves spéciales sont au nombre de 2 :

- 1-3-5 : 6,11 km
- 2-4-6 : 7,15 km

AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé :

- Le Samedi 12 mai 2018, à Palavas les Flots 34250

- Le Dimanche 13 mai 2018, à l'entrée de la Salle Georges Brassens, avenue Paul Bert Clermont l'Hérault 34800

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Conforme au règlement standard FFSA : 3 passages autorisés sur chaque ES.

Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

- Mardi 8 mai 2018 de 8h30 à 18h00.
- Samedi 12 mai 2018 de 8h30 à 13h00.
- Le road-book est à retirer le mardi 8 mai 2018 de 8h30 12h00 et de 14h00 à 18h00 à la Cave Coopérative de Cabrières
- Le road-book est à retirer le vendredi 11 mai 2018 de 15h00 à 18h00 Salle Georges Brassens, avenue Paul Bert à Clermont l'Hérault
- Le road-book est à retirer le samedi 12 mai 2018 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Salle Georges Brassens, avenue Paul Bert à Clermont l'Hérault

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Nouveauté, Pour le classement Féminin :

(article 9,6 du règlement standard des Rallyes 2018) les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1^{er} pilote sur le bulletin d'engagement, même si l'équipage est mixte, il n'est pas nécessaire que l'équipage soit entièrement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA

Afin que tous les équipages puissent profiter d'un tarif réduit sur les droits d'engagement, l'ASA Montpellier Méditerranée en compensation ne distribue pas de prix en espèces.

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers du scratch, aux 3 premiers de chaque classe et au 1^{er} équipage féminin. Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix débutera sur le podium d'arrivée, le dimanche 20 mai 2018, 1h après l'heure d'entrée du dernier concurrent en parc fermé final.